
Chambre des Députés. Proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire obligatoire.

Numéro d'inventaire : 1979.37209.1

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Chambre des Députés

Imprimeur : Martinet, Imprimeur de la Chambre des Députés

Date de création : 1910

Description : Feuille double imprimée.

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 208 mm

Notes : Annexe au procès-verbal de la séance du 2 mars 1910.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

N° 3164

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

NEUVIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1910

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 2 mars 1910.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à modifier la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction
primaire obligatoire,*

(Renvoyée à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts)

PRÉSENTÉE

PAR M. POZZI,

Député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Depuis longtemps l'on a constaté l'insuffisance de la loi de 1882 pour assurer la fréquentation scolaire. Mais cette insuffisance est apparue d'une façon particulièrement éclatante à l'occasion de la campagne menée par les évêques contre l'école laïque publique. Sous prétexte de neutralité violée, on a voulu faire le vide dans nos écoles; le refus systématique de l'enseignement a été organisé et on a tenté de jeter ainsi le désarroi dans notre enseignement primaire. Si ces tentatives ont généralement échoué, elles ont eu pourtant de fâcheux résultats dans certaines régions, tant par leur influence effective sur la marche de l'école, que par l'effet moral produit par l'atteinte impunie portée à l'autorité de la loi et à celle des instituteurs. Il était urgent d'aviser. C'est l'objet du texte que nous proposons à la Chambre.

Il n'apporte aucune modification de doctrine à la loi de 1882. Mais en établissant en termes explicites ce qui est l'essence même de la loi

